Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Vontobel

New Power

ISIN	LU1368732373
catégorie de parts	HN (hedged)
monnaie	CHF

un compartiment de Vontobel Fund

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Objectifs et politique d'investissement

La politique d'investissement du compartiment vise à réaliser à long terme une croissance en capital aussi élevée que possible.

- Le compartiment investit principalement dans des actions et des titres assimilables aux actions. Le compartiment peut également détenir des liquidités.
- Le compartiment investit principalement dans les titres de sociétés du monde entier qui proposent des technologies et des solutions innovantes visant une utilisation plus efficiente de l'énergie ainsi que l'utilisation de sources d'énergies alternatives.
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de placement et à des fins de couverture.
- La monnaie de cette catégorie est constamment couverte contre la monnaie principale du compartiment. Cette couverture ne couvre pas nécessairement l'intégralité du risque de change et entraîne des coûts qui réduisent le rendement de la catégorie de parts.
- Le gérant de portefeuille peut, selon sa libre appréciation, réaliser des investissements dans le respect des restrictions de placement définies.
- Les revenus ne sont pas distribués mais réinvestis.
- Les commissions pour l'achat et la vente de valeurs mobilières sont supportées par le compartiment. Elles s'ajoutent aux commissions indiquées à la section «Frais» et réduisent le rendement du compartiment.
- Les parts du compartiment peuvent être restituées chaque jour ouvrable, à l'exception des jours fériés au Luxembourg ou lorsqu'un nombre important des Bourses et marchés du compartiment sont fermés.
- Les parts HN (hedged) ne peuvent être souscrites que par des investisseurs qui n'ont pas le droit d'accepter et de conserver des avantages de tiers et par des investisseurs ayant conclu des conventions d'honoraires distinctes pour la fourniture de services de gestion de fortune discrétionnaire, de services de conseil indépendants ou de services de conseil non indépendants, à condition qu'ils se soient engagés à ne pas accepter et à ne pas conserver les incitations de tiers.

Profil de risque et de rendement

◀Risque plus faible — Risque plus élevé▶

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

L'indicateur ci-dessus ne quantifie pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.

- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer fortement en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.
- La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Lors du classement d'une catégorie de parts du compartiment dans une catégorie de risque, il peut arriver qu'en raison du modèle de calcul tous les risques ne soient pas pris en compte. Cela concerne par exemple les risques liés à des événements de marché exceptionnels, des erreurs opérationnelles ou encore des événements juridiques et politiques. Une présentation détaillée des risques figure au chapitre «Notice regarding special risks» de la Partie générale (General Part) du prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:

- L'utilisation de dérivés entraîne en règle générale un effet de levier. Elle est de plus liée aux risques d'évaluation et opérationnels correspondants.
- La diversification des risques du portefeuille est réduite en raison de la concentration des investissements sur des sociétés liées à un thème d'investissement spécifique.
- Le compartiment investit en actions de sociétés et la valeur de ces actions peut être défavorablement influencée par des évolutions au sein de l'entreprise, de son secteur ou son environnement économique. Les actions peuvent se déprécier rapidement et s'accompagnent en principe de risques supérieurs aux obligations et instruments du marché monétaire.

Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	0,30%
Taxes de conversion	1,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE

Frais courants	1,27 %

FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

Commission de performance:

aucune

Les «frais ponctuels» indiqués sont des valeurs maximales. Elles peuvent, selon le cas, être inférieures – veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le chiffre communiqué concernant les frais courants se fonde sur les douze derniers mois, au 31/12/2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

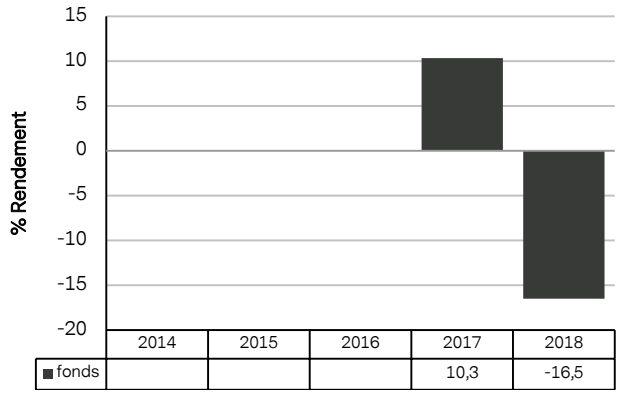
– les coûts des opérations du fonds, à l'exception de ceux que le fonds paye à l'achat ou à la vente de parts d'autres placements collectifs de capitaux.

D'autres informations concernant les frais sont présentées sous «Fees and expenses» de la Partie générale (General Part) du prospectus, disponible sous www.vontobel.com/AM.

Performances passées

Le graphique présente la performance passée sur la base d'années civiles entières. Les «frais ponctuels» ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

– Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
– Pour le calcul de la performance annuelle de la catégorie de parts, tous les frais et commissions ont été déduits à l'exception des «frais ponctuels».
– Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2016. Le compartiment a déjà été lancé en 2001.
– La performance passée est indiquée dans la monnaie de la catégorie de parts (CHF).



Informations pratiques

– La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
– Le prospectus de vente, les rapports semestriel et annuel actuels, les prix des parts du fonds ainsi que d'autres informations pratiques sur le fonds sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais à l'adresse www.vontobel.com/AM.
– Pour obtenir ces informations, vous pouvez également vous adresser à Vontobel Asset Management S.A., 2-4, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.
– Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.
– Des informations concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que l'identité des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf et seront fournis gratuitement en version papier sur simple demande.
– Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Sauf indication contraire dans la Partie spéciale (Special Part) du prospectus, chaque détenteur de parts peut, conformément au chapitre «Conversion of Shares» de la Partie générale (General Part) du prospectus, demander la conversion de tout ou partie de ses parts.
– La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).
Vontobel Asset Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/02/2019.